

16/15 – 29 mars 2016

Avenant n°1 - Convention de mise à disposition de moyens matériels et humains entre la commune de Pacé et le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Flume (SMBVF)

Le rapporteur,

☞ rappelle la délibération numéro 9/19 de la commune de Pacé, du 31 mars 2015 approuvant la convention de mise à disposition au syndicat mixte du bassin versant de la Flume, des locaux, et de moyens matériels et humains.

Considérant la charge de travail administratif importante liée à la mise en place et le suivi du nouveau contrat territorial, le comité syndical de la Flume a recruté un responsable administratif et comptable, à mi-temps, depuis le 1^{er} septembre 2015. Le recrutement de ce responsable administratif a mis fin à la mise à disposition de 16 % d'un agent communal, à la gestion administrative du Syndicat, à compter du 30 novembre 2015.

☞explique que l'avenant a pour objet de supprimer le titre II et de modifier le titre III de la convention relatifs à la mise à disposition de l'agent communal.

Considérant le courrier du 6 octobre 2015 portant l'accord de l'agent de mettre fin à la mise à disposition à compter du 30 novembre 2015;

Considérant la délibération du comité syndical du 20 octobre 2015 ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des Finances le 10 mars 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les termes de l'avenant numéro 1 à la convention entre le Syndicat Mixte du bassin versant de la Flume et la commune de Pacé, relatifs à la fin de la mise à disposition d'un agent communal à compter du 30 novembre 2015.

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.